

La Lettre des INDÉPENDANTS

2026 - N°2

**Liberté.
Indépendance.
Responsabilité.
Héritage.
Patriotisme.**



Bruno North,
Président du CNIP

Chers adhérents, chers tous,

Nous voilà maintenant à un an d'une élection capitale pour notre pays !

J'ai souhaité porter ce débat au sein de notre comité directeur qui s'est réuni le samedi 13 juin dans le cadre prestigieux du Sénat à Paris.

Le constat que j'ai évoqué place le CNIP dans une phase de résilience, cherchant à rester pertinent malgré une influence réduite. Nous nous devons de conserver sa capacité à surmonter les difficultés et à rebondir face aux épreuves. Ce concept a toujours été celui du CNIP et décrit parfaitement l'esprit recherché pour faire face à la crise politique et au manque d'influence.

J'ai pu à ce sujet largement développer que l'élection présidentielle à venir est au cœur du débat : le choix du candidat à soutenir, la stratégie face au second tour, l'importance d'un programme politique cohérent et compatible avec la charte des valeurs du CNIP sur lesquelles nous ne transigerons pas.

La France a besoin d'avoir une vision claire pour un avenir politique. Le CNIP se revendique comme porteur de la tradition française, en s'appuyant sur des valeurs historiques et des figures emblématiques. Cette affirmation de l'identité et des racines – héritage de René Coty et d'Antoine Pinay, est notre boussole et socle sur lequel le mouvement doit être intransigeant. Ces valeurs sont édictées dans notre charte et constituent le socle minimal qu'un candidat devra accepter.

Les thèmes prioritaires que nous soutenons sont articulés autour de la nécessité de recentrer le débat sur les grands enjeux : ruralité, réindustrialisation, éducation et fonctions régaliennes de l'État.

1. Importance de parler à la jeunesse, de réformer l'instruction publique, et de définir l'excellence française.
2. Nécessité d'un virage stratégique aux constats alarmants sur l'état de la France, recul industriel, perte de filières d'excellence,
3. Proposition de réappropriation de la dette via l'épargne nationale et de création d'un fonds souverain français ou européen.
4. Redonner à la justice et à la sécurité les moyens nécessaires et renforcer la défense nationale.

Voilà chers amis ce pour quoi nous devons additionner nos forces. Je compte sur vous, chacun dans vos rôles, pour m'accompagner et donner à la France la place qui lui revient dans le concert des nations.
Bien fidèlement votre .

Suivez-nous



**Faites vivre le
CNIP !
Rejoignez-nous**



LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Chers amis, Chers adhérents,

Les élections municipales pour lesquelles nous nous sommes engagés ont livré leurs résultats le 22 mars 2026. Le premier tour a vu 33 305 communes choisir leur maire dès le premier tour sur 34 875 municipalités réparties dans 96 départements et une bataille dans 1570 localités au second, dont certaines évidemment très observées.

Au terme des deux tours, nous avons la cartographie suivante :

- Le RN passe de 22 à 74 mairies dont certaines sont à retenir ; La Seyne/Mer, Agde, Carcassonne, Lieuvain, Saint-Avoid, Montargis, La Flèche, Tarascon,
- Les LR gardent 1267 Mairies dont Brest, Tulle et Clermont-Ferrand prises à la gauche,
- Le PS a 829 mairies, dont Pau, mais surtout garde Paris et Marseille,
- LFI prend 7 mairies, dont Saint-Denis, Vénissieux, Creil, Roubaix,
- Divers Centre a 586 mairies (dont Renaissance environ 40) et garde Le Havre,
- Ecolo ne conservent que 6 mairies dont Lyon.

Dans les communes où les élections se sont jouées dès le premier tour, la couleur des maires élus n'est pas tout à fait la même en fonction du nombre d'habitants.

Entre 3 500 et 10 000 habitants, les listes «divers» représentent 21,38% des élus, là où Les Républicains et leurs alliés ne sont que 1,4%. Pour les villes de plus de 30 000 habitants, cette tendance s'inverse : 27% des élus au 1er tour sont par exemple issus des rangs des Républicains et de leurs alliés.

Si nous devons en faire une synthèse, on pourrait dire qu'en fait aucun bloc ne s'impose réellement. La droite domine en nombre d'élus, mais le PS en voix. Le centre reste stable en élus et l'extrême droite progresse sur 84 départements avec environ 3 000 Conseillers municipaux en tout sur 500 000 au total ; soit 0.6%.

Les équilibres reflètent une profonde fragmentation où chaque camp est finalement confronté à ses propres contradictions.

- Division stratégique à droite
- Tensions des alliances à gauche
- Rivalités de leadership au centre
- Limite d'ancrage pour le RN

Ainsi ce résultat marque moins une clarification qu'un point de départ pour une bataille 2027 qui ne fait que commencer. Pour ce qui nous concerne, nous pouvons toutefois compter sur une vingtaine d'élus, dont 6 maires, et, pour ma part, j'ai eu l'honneur d'être élu dans la ville de Grasse (52 000 habitants) avec plusieurs délégations.

La prochaine échéance électorale à venir sera en septembre 2026 le renouvellement de la moitié de la chambre haute. En métropole, il s'agit des départements classés dans l'ordre minéralogique de l'Ain (1) à l'Indre (36), puis du Bas-Rhin (67) au Territoire de Belfort (90). En Outre-mer, la Guyane, les îles Wallis et Futuna, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et la Polynésie française sont concernés. Gros pourvoyeurs de sénateurs, Paris et les départements d'Île-de-France ne sont pas concernés par le renouvellement de septembre prochain. Cette année, le renouvellement des circonscriptions de l'arc méditerranéen, zone de force de l'extrême droite, pourrait permettre au Rassemblement national (RN) de se constituer un groupe au Sénat, soit obtenir plus de 10 sièges (contre 3 à ce jour). De son côté, LFI pourrait profiter de ses mairies remportées en Seine-Saint-Denis et dans la métropole lyonnaise pour faire pour la première fois son entrée au Palais du Luxembourg.

Le groupe Les Républicains (LR) devrait rester la première force de l'hémicycle, même si 77 de ses 130 sièges (soit 59,2 %) sont remis en jeu en septembre. Le groupe Union centriste, qui forme avec LR la majorité sénatoriale, espère au moins conserver ses 59 sénateurs, tandis que près de la moitié des 65 socialistes, premiers opposants au Sénat, vont devoir mener bataille cette année pour être réélus. Enfin, après leurs défaites dans plusieurs mairies importantes, les écologistes (16 sièges) peuvent craindre quelques pertes.

Il semble difficile dans ce contexte pour le CNIP d'être en capacité de monter des listes à cette occasion, aussi nous privilégions des relations individuelles dans les départements et où cela est possible de s'allier avec des listes de droites.

Agissons !

Bien amicalement.

Au Secours !

Par Fabrice Parabère, Membre du CNIP

Il est temps de rompre le silence poli qui entoure la fragilité de notre modèle de secours. Si la statistique des 80 % de sapeurs-pompiers volontaires alimente encore les discours officiels, elle masque une réalité brutale : notre sécurité républicaine repose sur un dévouement qui s'essouffle, usé par une structure qui semble avoir oublié sa raison d'être.

Sur le terrain, là où l'État bat souvent en retraite, le pompier volontaire reste le dernier rempart, le dernier visage d'une République de proximité. Mais la mission a muté : exigence technique accrue, pression opérationnelle constante et sacrifice des vies privées. Face à cette tension, le cadre actuel n'offre, trop souvent, qu'une réponse administrative là où l'on attendrait de la solidarité.

La dérive comptable : le secours n'est pas un algorithme

Le signe le plus inquiétant de cette déconnexion est l'apparition de concepts technocratiques comme la « valeur du sauvé ». En est-on réellement réduit à devoir justifier le financement des secours par des indicateurs de rentabilité ? Inventer un prix à la vie humaine pour convaincre des comptables est un aveu de faiblesse politique majeur. La nécessité d'un secours efficace tombe sous le sens ; elle n'a pas besoin de feuilles Excel pour être légitime.

L'efficacité opérationnelle ne doit pas être confondue avec la rentabilité financière. En transformant un acte de bravoure républicaine en une ligne de profit social, on prend le risque de sacrifier l'égalité devant les secours sur l'autel de l'arithmétique. Demain, refusera-t-on d'envoyer des moyens lourds dans un hameau isolé sous prétexte que le « coût de l'intervention » dépasse la valeur statistique de la vie protégée ? Ce glissement est une rupture de contrat avec la Nation.

Le défi du recrutement : l'érosion face au vide territorial

L'engagement de trente ans est devenu l'exception ; la norme se situe désormais autour d'une dizaine d'années. À cette mutation sociétale s'ajoute l'exode vers les métropoles qui vide nos territoires de leurs forces vives. Pour contrer ce déracinement, l'institution doit sortir de sa tour d'ivoire pour devenir un acteur du développement local.

La survie de nos centres passe par un partenariat offensif avec les entreprises de proximité. Il ne s'agit plus seulement de signer des conventions de disponibilité de façade, mais d'accompagner activement nos volontaires vers des emplois locaux. L'institution doit faciliter la vie des employeurs partenaires, car sans synergie entre engagement citoyen et vitalité économique locale, le maillage territorial ne sera bientôt plus qu'un souvenir nostalgique sur une carte d'état-major.



L'autonomie des Unions et le réveil de la Fédération

Aujourd'hui, la réalité des Unions Départementales (UD) est celle d'un grand écart intenable. Il faut cesser de les voir comme de simples annexes logistiques ou des officines de gestion des œuvres sociales sous tutelle des SDIS. Cette confusion des genres paralyse toute velléité de contestation ou d'innovation. Pour que le volontariat respire, les UD doivent retrouver une véritable autonomie financière et décisionnelle. Un président d'Union ne peut porter la voix des troupes s'il est, par ailleurs, contraint par des logiques de carrière ou des arbitrages budgétaires imposés par sa hiérarchie directe. Surtout, la Fédération doit impérativement reprendre son rôle associatif. Elle s'est trop longtemps installée dans une posture institutionnelle, privilégiant la représentation de salon aux réalités des casernes. Sa raison d'être n'est pas de co-gérer des flux administratifs avec les ministères, mais d'être le premier bouclier de ses membres. Cela signifie garantir une protection juridique sans faille, y compris — et surtout — lorsque le volontaire entre en conflit avec ses propres instances, et négocier des garanties concrètes comme une mutuelle dédiée qui ne soit pas un produit d'appel, mais une réelle protection adaptée aux risques du métier. La Fédération doit redevenir ce contre-pouvoir indépendant capable de refuser le lissage partisan qui étouffe les alertes de terrain.

Sortir de l'entre-soi : l'expertise des territoires

La légitimité ne se décrète pas depuis un bureau centralisé. Ce sont les élus locaux, maires et conseillers de proximité, qui détiennent la véritable ingénierie sociale et la connaissance des bassins de vie. Ignorer leur expérience est une faute politique. Leurs territoires ne sont pas des variables d'ajustement, mais le creuset de l'engagement. De même, nous devons ouvrir nos instances aux représentants hors structure. Le pluralisme des voix est la seule garantie contre une pensée unique déconnectée de la réalité opérationnelle. On ne résout pas une crise de l'engagement en restant entre soi : il faut accepter la confrontation, le débat contradictoire et l'apport de regards extérieurs pour bousculer un modèle qui s'est sclérosé.

Notre modèle de secours est à la croisée des chemins. Nous pouvons persister dans une gestion verticale, comptable et lissée, au risque de voir le volontariat se vider de sa substance et de son sens. Ou nous pouvons choisir l'audace : celle de la transparence, de l'indépendance associative retrouvée et du respect absolu des réalités locales.

La résilience de notre sécurité civile ne dépendra pas de la hauteur de nos structures ou de la sophistication de nos algorithmes de rentabilité, mais de notre capacité à remettre l'humain et le terrain au sommet de la pyramide.

Saurons-nous enfin écouter ceux qui font battre le cœur de nos territoires, ou nous contenterons-nous de gérer leur silence ?



Culture et Patrimoine

Par François Dubout, Secrétaire National Culture du CNIP

Existe-t-il un avenir en dehors de la culture subventionnée ? N'est-il pas temps de libérer l'esprit créatif, car il n'y a que dans la liberté que naissent les chefs-d'œuvre qui se transmettent de génération en génération ?

Lorsque j'étais Conseiller régional (2004/2010 Nord-Pas de Calais) j'avais proposé à l'exécutif de créer un grand prix, une sorte de Grand prix de Rome régional, incitant et récompensant la création théâtrale, poétique, musicale, plastique, architecturale issue d'artistes de la région, les mettant sous la lumière en venant abonder leurs projets personnels sans devenir pygmalion ou sponsor unique et intégral.

En effet, toute la question est là : qu'est-ce que les exécutifs (qu'ils soient de Gauche ou de Droite frileuse) laisseront comme empreinte, comme héritage culturel et patrimonial aux générations futures ?

Il faut quand même que vous sachiez qu'à cette époque la participation financière de la Région à l'action culturelle était de 43 millions d'Euros pour le fonctionnement (il faut bien garantir les salaires des copains !) contre 3 millions seulement pour l'investissement. Cherchez l'erreur !!!

Le CNIP réaffirme son soutien à l'investissement culturel, investissement qui crée du patrimoine. Ce patrimoine peut être matériel ou spirituel, il peut être une idée, un château, une modeste ferme, un testament philosophique ou politique, il peut être un métier, une poésie, un terroir, une langue, des coutumes vestimentaires, morales, spirituelles, alimentaires... Cette intimité patrimoniale est telle que le patrimoine est finalement ce qui reste à l'homme lorsqu'il a tout perdu, à l'homme le plus pauvre, à l'homme le plus digne. L'idée patrimoniale est donc, la plupart du temps, liée aux notions d'abnégation et de sacrifice. Privations et renoncement en sont la rançon presque obligatoire.

Le privilège patrimonial est lié presque automatiquement à une passion, parce que sous-tendu par une conscience qui n'est ni plus, ni moins, que notre identité, notre attachement, notre fierté, notre communion avec un monde qui est fait tout pareillement de ceux qui sont passés, de ceux qui passent et de ceux qui passeront.

Il est fait pour vous situer dans l'histoire, dans l'économie, dans le cheminement d'une famille, de sa progression sociale, dans l'évolution d'une nation, dans le droit-fil d'une tradition, d'une foi, d'une vocation.

Dès lors, le patrimoine est lié à la proclamation théorique et pratique, occasionnelle et permanente d'une volonté.

Cette volonté : c'est servir le patrimoine, c'est s'en souvenir, c'est accepter de relever un défi permanent et, dès lors, d'engager un combat journalier en y associant toutes les générations.

L'attachement patrimonial est essentiellement réactionnaire ; n'en déplaise à d'aucuns.

Le patrimoine est donc, par évidence, une authentique écologie des cœurs, des esprits et des mœurs.

Le patrimoine français, c'est l'ouverture de l'esprit et sa capacité à se nourrir de tous les sels de la vie pour en tirer une alchimique création ; c'est le génie de nos pairs, c'est la sueur et le sang versés, c'est l'intelligence du cœur et c'est donc la noblesse du cœur.

Notre patrimoine, c'est les Monastères et les Cathédrales (Saint-Omer, Reims, Paris, Belley...) ; c'est la dentelle de Calais ou de Caudry ; c'est la noble maîtrise de l'art des tisserands ou des ébénistes de nos prestigieuses maisons...

Notre patrimoine, c'est Jules Breton, Jean-Baptiste Carpeaux, Soulages, Jean Roulland, Ben, Camille Claudel, Albert Dubout, Marie Laurencin, Niki de Saint Phalle...

Notre patrimoine, c'est Barbara, Brassens, Raymond Lefevre, Georges Prêtre, Maurice Allard, Jean-Pierre Rampal, les grands Orchestres et les Harmonies municipales...

Notre patrimoine, ce sont aussi nos architectes, nos artisans, nos paysans et nos ouvriers...

la liste est trop longue ! Bref, notre patrimoine c'est ce qui fait toute la vie et l'identité de nos régions et de notre pays.

Je voudrais, avant de conclure, vous offrir une citation d'Augustin IBAZIZEN, citation extraite de son livre : «Le testament d'un Berbère», une petite clef qui ouvre à la réflexion :

«Il me suffit de refaire en pensée le survol que j'ai imaginé tant de fois, partir des tours de Notre-Dame, frôler la Sainte-Chapelle, survoler le Louvre, filer vers l'Ouest, ralentir au-dessus du Palais de Versailles, passer entre les deux tours de la cathédrale de Chartres pour venir me poser sur le doigt effilé du Mont-Saint-Michel et, de là, rêver à tout ce qui me reste à revoir ou à découvrir : la royale vallée de la Loire avec ses châteaux et l'ensemble du territoire avec ses cathédrales, ses abbayes, ses musées, ses laboratoires, ses savants et ses saints. Comment ne pas aimer un tel pays ?»

Alors non et mille fois non, nous n'abandonnerons jamais ce patrimoine-là, car c'est le nôtre, c'est celui du plus pauvre, celui de tous. Et c'est lui que nous voulons servir en premier et garder en dernier.



« L'EAU, LA VIE. »

Par Chantal Destrumelle, Secrétaire National du CNIP



(TRIBUNE EN 3 PARTIES. PARTIE 3)

Cette dernière partie sera consacrée à un sujet qui fait débat : les mégas bassines,

Les bassines sont des réservoirs artificiels d'eau utilisés pour l'irrigation agricole. Leur appellation officielle «réserves de substitution d'irrigation». En moyenne, la surface d'une bassine est de huit hectares, mais les plus grandes – les «méga-bassines» atteignent jusqu'à 18 hectares et peuvent contenir l'équivalent de 300 piscines olympiques.

La confusion est souvent délibérément entretenue entre les bassines d'irrigation et les retenues collinaires ou des barrages plus classiques. Ces ouvrages généralement situés dans des zones de relief – se remplissent naturellement avec de l'eau d'écoulement ou de ruissellement et ne sont pas imperméabilisés. À l'inverse, les bassines sont alimentées uniquement par pompage de l'eau dans une nappe ou une rivière.

Elles sont une réponse palliative à la raréfaction de l'eau, en lien avec le changement climatique. En France métropolitaine, la ressource a déjà baissé de 14 % entre les périodes de 1990-2001 et 2002-2018, selon le Commissariat général au développement durable (CGDD). Et elle pourrait encore diminuer de 40% d'ici à 2050, a rappelé l'Élysée lors de la présentation de son «Plan eau». En remplissant les bassines l'hiver (de novembre à mars) lorsque l'eau est abondante, les agriculteurs comptent y puiser l'été, limitant ainsi leurs prélèvements

lorsque les nappes ou les cours d'eau sont au plus bas. Les bassines permettent de sécuriser le rendement agricole tout en évitant des conflits d'usages l'été. Elles sont également présentées comme une adaptation au changement climatique, y compris par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec).

Mais ce n'est pas la réalité et les craintes portent surtout sur le futur, alors que l'eau vient aussi à manquer l'hiver. Le Commissariat général au développement durable constate déjà qu'«il pleut moins en automne sur près de la moitié du territoire, diminuant le volume d'eau des nappes souterraines». Dans les prochaines décennies, les sécheresses hivernales comme celle que la France traverse actuellement vont se succéder, empêchant le remplissage des bassines.

Depuis les années 1990, de nombreuses bassines ont été construites apportant avec elles nombre de contestations.

Il faut donc prendre en compte que le pompage des eaux souterraines et la baisse du débit menacent dès aujourd'hui les limites environnementales dans plusieurs bassins du Sud de l'Europe, et dans presque tous d'ici les 30 à 50 prochaines années», auxquelles s'ajoutent les effets de la demande croissante en eau et les épisodes successifs de sécheresse qui exacerbent le tout.

En conclusion, les bassines peuvent être un palliatif temporaire au changement climatique, mais elles ne suffiront pas à protéger l'agriculture sur le long terme. À court terme, le moyen le plus efficace pour préserver la ressource en eau est de lutter contre le réchauffement climatique par des mesures d'atténuation. Une réforme du système agricole permettrait donc à la fois de limiter le réchauffement climatique. Alors, pourquoi prévoir de nouvelles bassines qui de toute façon à l'horizon 2050 ne seront plus actives ?

Chaque année, le 22 mars depuis 1993 existe la journée mondiale de l'eau lancée par les Nations Unies. Cette journée est l'occasion d'accélérer le changement et les initiatives individuelles et collectives, plus particulièrement en matière d'utilisation, de consommation et de gestion de l'eau.

Enfin, Le Sénat a établi un rapport d'information n° 871 (2022-2023), déposé le 11 juillet 2023 ; les rapporteurs ont présenté 53 propositions.

L'eau est devenue un enjeu majeur, où préserver cette ressource commence par de petits gestes, mais l'eau est aussi un exercice politique qui impose de se fonder sur une solide morale, la prévision, l'arbitrage entre les intérêts, de bien distinguer le contingent du nécessaire. Pour l'instant, il s'agit plutôt d'une navigation à vue que d'une planification. Le bien commun a été oublié au profit d'intérêts particuliers.

Mort sur Ordonnance

Par Odile Thomas, Secrétaire général adjoint du CNIP

« *Le Grand Orient de France exprime le souhait que la nouvelle lecture de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir, ayant débuté le 22 juin 2026, marque une étape décisive et soit couronnée de succès.* » Ainsi commençait le Communiqué du 25 juin 2026 de Pierre Bertinotti, Grand Maître du Grand Orient de France à propos de la Loi relative au droit à l'aide à mourir sous-titrée : « *La fin de vie : un enjeu de liberté, de dignité et de laïcité* ».

La Loi Léonetti du 22 avril 2005, relative aux droits du malade et à la fin de vie implique la responsabilité des soignants en tant que "soignants-citoyens" dans l'accompagnement qu'ils peuvent mettre en place auprès de leurs patients et de leurs proches.

Cette loi courageuse et novatrice ose aborder les questions complexes de la fin de vie tout en interdisant l'obstination déraisonnable et en donnant la parole au malade en étendant ce droit jusqu'à la fin de sa vie pour que sa volonté soit entendue, respectée en imposant la collégialité et les soins palliatifs pour calmer les souffrances. En bref, cette loi défend le droit des malades et la communication entre celui-ci et son médecin ; un dialogue qui apporte la confiance et le respect. Tout patient peut donc exprimer sa volonté de refuser de se soigner même si cela met sa vie en danger. Informé des conséquences de sa décision par le médecin, qui aura tenté de le convaincre que le traitement en cours est pertinent, le patient peut réitérer son refus de soins après un délai de réflexion accompagné démontrant qu'il a compris les enjeux pour lui-même.

En fin de vie, la personne malade a encore le droit à sa dignité et de choisir.

Tant que le patient est conscient et qu'il peut parler ou se faire comprendre, les souhaits qu'il exprime prévalent sur des directives anticipées.

La Loi Léonetti ne suffisait-elle pas ?

Cette nouvelle loi relative au droit à l'aide à mourir qui sera votée par nos députés le 15 juillet prochain crache sur la précieuse devise de la France : Liberté – Égalité – Fraternité.

La **Liberté** pour chacun de nous de pouvoir finir nos jours dans la sérénité et entourés des siens,
L'**Égalité** pour chacun de nous en matière de soin, car les soins palliatifs, nous le savons, ont un coût. Notre gouvernement, transformé en tonneau des Danaïdes en matière de finance, cherche à économiser des fonds sur le dos des plus faibles ; ce n'est pas pour rien non plus que les organismes sociaux (Caisses de retraite, Sécurité sociale et mutuelles) poussent vers le vote de cette loi afin d'économiser des remboursements ou éviter de continuer à verser les retraites des citoyens qui ont construit notre économie pour ce qui est des personnes âgées. Un vieillard coûte ? Non ! Une personne appartenant au 4e voire 5e ou 6e âge a vécu la guerre, a participé au redressement du pays et a enrichi notre Nation. Maintenant, pour le remercier, on lui administre une pique « salvatrice » pour récupérer une succession de plus, verser des retraites en moins et supprimer les remboursements des frais de maladie. Où se trouvent la **Fraternité** et la solidarité ?

Oui, cette nouvelle loi n'est pas, comme le prétend le Grand Orient, *une volonté de rendre la dignité à l'humain*. Sous couvert de la laïcité, on foule aux pieds les religions diverses et variées, alors que la laïcité offre à chaque citoyen de pratiquer sa religion en toute liberté. L'intolérance et l'ignorance de ces « cercles philosophiques » aveuglent leurs membres en matière du droit de la liberté des individus. Le premier article des droits de l'homme n'est-il pas celui de « vivre libres et égaux en droits ? »

Non, la peine de mort n'a pas été abolie en 1981, elle a déjà été remise dans notre constitution le 8 mars 2024 en autorisant une femme à avorter jusqu'à la veille de son accouchement. Ce ne serait pas un meurtre puisque l'enfant n'est pas né, mais, que je sache, une femme, enceinte attend un enfant et ce dernier est même reconnu légalement par les notaires ! Quel paradoxe !

Le 15 juillet 2026, la France va rentrer dans la sinistre liste des pays barbares, puisqu'une société qui tue ses vieux, ses malades, les faibles, les handicapés et ses enfants est une nation sanguinaire.

Pour le Grand Orient, « *la France peine à concilier humanisme et modernité* ». La belle affaire, lorsque l'on voit l'âge moyen de ses membres, on a peine à espérer une modernité de leur part et il y a bien longtemps que l'humanisme est réservé à leur univers et non à celui des « profanes » !

Mort sur Ordonnance (suite)

On tait aisément la détresse et la souffrance des procédés et des protocoles qui seront utilisés pour faire mourir le malade (étouffement, violentes céphalées, poumons remplis d'eau...) Les hôpitaux pourront faire du « turnover » plus rapidement ; les lits coûtent cher, alors il faut les libérer le plus vite possible. Des commissions de contrôles seront possibles lorsque la personne sera décédée et non avant ! La belle affaire !

Même si le délit d'entrave de l'article 17 (2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende) a été supprimé pour les personnes qui essaieront de dissuader le malade à se faire euthanasier, il n'est pas impossible qu'il revienne plus tard ! Notons tout de même que la personne qui essaiera de s'opposer à toute injection létale pourra être dénoncée au procureur de la République, criminalisant ainsi toute tentative de dissuader la personne (article 10) !

Une personne malade, frappée par l'incapacité de signer un chèque, serait capable de décider de mourir ! Il est déjà question de l'étendre aux handicapés, aux déficients mentaux et aux personnes sous tutelle. À terme l'ambition pourrait l'étendre aussi aux adolescents. En tout état de cause, elle méconnaît la clause de conscience.

Cette loi introduit le délai de réflexion de 2 à 17 jours contre 1 mois en Belgique et 3 mois au Canada.

Tout établissement privé et financé uniquement par des fonds privés ou les établissements publics sera obligé de laisser entrer les escadrons mortifères pour les injections fatales ! Nous voici donc revenus aux heures sombres des années 1939 où les nazis imposaient, en Allemagne, aux religieux qui s'occupaient des personnes faibles de les euthanasier !

Cette loi n'est pas un texte de liberté, mais de contrainte.

Ne pas omettre aussi le système des ROSP (Rémunération sur Objectifs de Santé Publique) mis en application depuis le 1^{er} janvier 2026 qui est une prime forfaitaire versée par l'Assurance Maladie aux médecins libéraux conventionnés. Actuellement, un médecin qui fait des recommandations lors de sa consultation, et que celles-ci sont mises en pratique par les pharmaciens, les infirmiers et tous les praticiens (le tout étant tracé par la carte Vitale), peut toucher des primes qui peuvent aller de 2 000 € à 5 000 € mensuels ! Attendons-nous à une profusion de médecins reniant leur serment d'Hippocrate et cédant à l'appel des sirènes monétaires !

Il s'agit maintenant de diluer les responsabilités par des collégialités ; plus personne ne sera responsable de la mort qu'il infligera au malade.

Une nouvelle voie risque de s'ouvrir sur le trafic d'organes, car, pour une meilleure qualité, le prélèvement doit se faire lorsque la personne n'est pas encore déclarée décédée même si elle est en mort cérébrale.

En conclusion, **cette loi devrait faire l'objet d'un référendum tant elle engage toute une société, voire une civilisation !**

Alors que ceux qui vont voter cette loi inhumaine (le texte ayant été voté à 295 voix pour et 232 contre) la testent d'abord sur eux-mêmes, car ils sont vraiment en détresse sociale ; clause retenue pour demander le suicide assisté !



Le CNIP était présent au Salon International de l'Agriculture pour rencontrer les acteurs incontournables du monde agroalimentaire.

La Liberté, l'Indépendance, la Responsabilité, l'Héritage et le Patriotisme... on pourrait ajouter à ces mots qui définissent le CNIP ; le Terroir.

Une délégation du CNIP s'est rendue au Salon International de l'Agriculture le 23 février dernier pour rencontrer la France qui se lève tôt, la France qui travaille, la France attachée à sa terre et à ses valeurs.

Notre Président Bruno North était accompagné par son Vice Président Thomas Montagne, son Secrétaire général James Rolland, son Secrétaire général adjoint Tarick Dali et par François Dubout, Vice-Président de la Fédération CNIP 06.

Cette journée intense en rendez-vous a permis au CNIP de rencontrer de nombreux exposants, d'échanger avec les céréaliers, les éleveurs, les vignerons... tous investis dans l'art de la culture, du bien vivre et de bien manger.

Une façon pour le CNIP de se montrer, une fois de plus, cohérent dans les convictions qui sont les siennes.



Le CNIP : des hommes et des femmes engagés au quotidien dans la vie caritative, au plus près des préoccupations de tous.



Le CNIP a démontré, une fois de plus, le 24 avril dernier, que les valeurs qu'il représente ne sont pas de vaines postures. À Nice par exemple, 5e ville de France, certains de ses membres ont relevé les manches pour soutenir une courageuse aventure portée par deux sportives amateurs. Le but de l'opération : faire avancer la recherche médicale contre la sclérose en plaques pour réunir 50.000€ au profit de la Fondation France Sclérose en plaques. Pour les 40 ans de cette véritable histoire humaine, aux confins du désert du Sahara, les deux jeunes femmes passionnées de sport ont relevé le défi ultime en parcourant 270 km en 6 étapes, en

courant dans le Sahara situé dans le Sud marocain, en autosuffisance alimentaire et matérielle. Le Marathon des Sables Legendary 2026 s'est déroulé cette année du 3 au 13 avril.

Ce concert, qui s'est produit en l'Église Saint-Roch de Nice, fut animé par le groupe UNISSON, dirigé par Germain Fillon et organisé par l'association ACMÉ, (présidée par Odile Thomas, Vice-Présidente de la Fédération CNIP 06 et Secrétaire général adjoint du CNIP) pour fêter le retour des deux « évadées du désert » Violaine Charlat et Manon Laurenceau qui revenaient de cette performance sportive. Monsieur Benoît Kandel, adjoint au maire de la ville de Nice, en charge des sports, nous a honoré de sa présence.

Manon Laurenceau et Violaine Charlot allient performance et solidarité, entraide et dépassement de soi. Des valeurs chères au CNIP qui, depuis ses origines, encourage ces formidables actions philanthropiques.

Si vous souhaitez aider cette association, rendez-vous sur le site <https://www.helloasso.com/associations/helpiti/formulaires/10>

ET SI VOUS REVENDIQUEZ VOTRE INDÉPENDANCE ?

**LIBERTÉ,
RESPONSABILITÉ,
INDÉPENDANCE,
HÉRITAGE,
PATRIOTISME**



INDÉPENDANTS
et Paysans

**LA DROITE ENRACINÉE,
AU COEUR DE LA DROITE, AU COEUR DE LA FRANCE.**

REJOIGNEZ-NOUS ! CNIP.FR  